

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

**OBJET : RD 113 - Les Pennes Mirabeau
Convention tripartite pour l'aménagement de l'entrée de ville de La Gavotte
avenue François Mitterrand.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention définissant les modalités du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département à la Métropole Aix-Marseille-Provence et les modalités d'entretien et d'exploitation ultérieurs des ouvrages par la commune des Pennes Mirabeau, pour l'aménagement de la section de la RD 113 à La Gavotte, depuis l'intersection avec le chemin des Drailles jusqu'à l'intersection avec la traverse de l'Octroi,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention dont le projet est joint en annexe.

A l'unanimité
Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**